STATUT JURIDIQUE, LIEU OU AUTRE ? LES EXPÉRIENCES DES RÉFUGIÉS EN MATIÈRE D'HABITATION À WINNIPEG ET À VANCOUVER[1]

Kathy Sherrell (University of British Columbia)

RÉSUMÉ

Les difficultés à se loger qu'éprouvent aujourd'hui nombre de Canadiens à faible revenu ont été amplement étudiées. Pour les nouveaux arrivants, et notamment les réfugiés, ces difficultés peuvent être plus considérables. Nous examinons aux présentes l'influence du statut juridique et du lieu en ce qui a trait à la situation de logement des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et des demandeurs d'asile à Vancouver (C. B.) et à Winnipeg (Man.). D'après les résultats de l'étude, si les demandeurs d'asile de Vancouver ont un cheminement plus difficile à parcourir vers un logement permanent que les RPG, il n'en va pas ainsi à Winnipeg. Facteur plus alarmant, certains groupes de réfugiés font face à des obstacles, outre le statut juridique et l'endroit, en raison des caractéristiques propres à leur groupe.

Les difficultés qu'ont à se loger aujourd'hui nombre de Canadiens à faible revenu ont été amplement étudiées : taux inadéquat d'aide sociale, taux de vacance en chute, hausse des loyers et diminution du nombre et de la construction de logements sociaux, autant de facteurs qui ont contribué aux problèmes d'abordabilité auxquels font maintenant face les ménages à faible revenu dans les grandes villes canadiennes (voir Hulchanski, 1997 ; Murdie, 2004). Dans le cas des nouveaux arrivants, notamment des réfugiés, ces obstacles peuvent être encore plus grands en raison de leur faible connaissance de l'anglais et d'un manque (reconnu) de capital humain et de faibles ressources financières (Hiebert et coll., 2005 ; Murdie et Teixiera, 2001). Après que Renaud, Piche et Godin (2003) ont recommandé que l'on consacre plus d'attention à la spécificité de l'établissement des réfugiés, les chercheurs ont pu établir que les demandeurs d'asile ont un cheminement plus difficile à parcourir, en matière de logement, que les réfugiés parrainés, soit ceux pris en charge par le gouvernement (RPG) et ceux parrainés par le secteur privé (Murdie, 2008, 2005 ; voir Sherrell et coll., 2008 ; Rose et Ray, 2001). Jusqu'à maintenant, une bonne part de la recherche s'est limitée au contexte d'une ville ou d'un groupe ; pourtant, il est évident que des dimensions géographiques multiples sont en cause dans les résultats en matière de logement.

À partir d'entrevues auprès de 20 informateurs clés et auprès de 80 réfugiés entre mars et septembre 2007, l'auteure analyse l'influence du statut juridique et du lieu sur les résultats en matière de logement des RPG et des demandeurs d'asile à Vancouver (C.-B.) et à Winnipeg (Man.). Dans les recherches antérieures, les auteurs avaient fait ressortir que des différences au niveau de l'accès au capital social et des services d'établissement en raison du statut juridique jouaient un rôle clé en ce qui a trait aux résultats en matière d'établissement et de logement (voir D'Addario et coll., 2006 ; Murdie, 2008 ; Ray, 1998). Après un bref examen de la situation de logement actuelle des RPG et des demandeurs d'asile à Winnipeg et à Vancouver, l'auteur procède à une analyse de l'influence du capital social et des obstacles au logement sur les marchés des logements publics et privés et qui influent sur les résultats des réfugiés en matière de logement, à Vancouver et à Winnipeg. Dans son analyse, l'auteure s'interroge sur ce qui influe sur les résultats en matière de logement : est-ce le statut juridique, le lieu ou quelque chose d'autre ? D'après les résultats de l'étude, si les demandeurs d'asile de Vancouver ont à parcourir un chemin plus difficile vers l'obtention d'un logement permanent que les RPG, il n'en va pas ainsi à Winnipeg. Facteur plus inquiétant, les caractéristiques du groupe émergent comme obstacles importants au logement chez certains RPG.

L'auteure a interviewé 40 réfugiés dans chaque ville, en s'efforçant d'interviewer un nombre égal de RPG et de demandeurs d'asile[2]. L'Afghanistan et le Soudan étaient les deux premiers pays d'origine des RPG, tandis que le Mexique et la Somalie étaient les deux principaux pays d'origine des demandeurs d'asile de l'étude[3]. À l'exception des demandeurs d'asile de Winnipeg, les répondants, en majorité, étaient des femmes arrivées avec d'autres membres de leur famille. Par contraste, les demandeurs d'asile de Winnipeg étaient plus susceptibles d'être de jeunes hommes, arrivés seuls. Les répondants de Winnipeg sont arrivés plus récemment que ceux de Vancouver, constatation plus accusée chez les RPG que chez les demandeurs d'asile. Le niveau de scolarité était considérablement différent d'un groupe à l'autre : si les RPG des deux villes étaient plus susceptibles de mentionner n'avoir aucune scolarité officielle ou ne pas avoir fréquenté l'école primaire, les demandeurs d'asile, dans une proportion écrasante, ont signalé avoir fait ou terminé soit leur secondaire, soit des études postsecondaires.

SÉCURITÉ DU REVENU ET SITUATION DE LOGEMENT : LA DIFFÉRENCE ATTRIBUABLE AU STATUT JURIDIQUE

> *« Si vous voulez louer une maison, il vous faut un emploi.Par contre, sans expérience canadienne, vous ne pouvez avoir un emploi et donc, vous ne pouvez pas vous loger. » (Abuali)*

Pour les répondants, la question du logement est indissociable des questions d'emploi et de sécurité du revenu. Le taux élevé de chômage et la dépendance des transferts gouvernementaux (p. ex., programme d'aide au réétablissement ou PAR et l'aide sociale provinciale) sont chose commune chez les répondants de Winnipeg et de Vancouver, particulièrement dans le cas des RPG. Approximativement 70 % des répondants interviewés au cours de l'étude étaient chômeurs au moment de l'entrevue. Fait plus troublant, nombre d'entre eux n'avaient jamais obtenu d'emploi au Canada. Les participants ont mentionné un certain nombre d'obstacles communs à l'emploi, notamment : la barrière linguistique de l'anglais, le problème de reconnaissance des titres de compétence étrangers, le manque d'expérience de travail au Canada, la non connaissance des méthodes canadiennes de recherche d'emploi et, pour les demandeurs d'asile, l'étiquette du NAS. Malgré l'accès accru à des services d'établissement comportant des programmes linguistiques, le manque de compétence en anglais a été évoqué par les RPG de Winnipeg et de Vancouver comme l'obstacle le plus important à l'obtention d'un emploi. Les personnes analphabètes dans leur langue maternelle ont des difficultés encore plus grandes à apprendre l'anglais. Dans le cas des demandeurs d'asile, les délais d'obtention d'un permis de travail, allant jusqu'à cinq mois, ont fait que nombre d'entre eux avaient l'impression d'être depuis longtemps dans les limbes, incapables de travailler ou de fréquenter l'école. Les répondants qui ont trouvé de l'emploi ont obtenu des emplois mal rémunérés offrant peu de sécurité, point d'avantages sociaux et peu de perspectives d'avancement.

Plus de la moitié des répondants vivaient dans des ménages dépendant de l'aide sociale provinciale comme principale source de revenus[5]. Près de 75 % des RPG d'origine afghane ont mentionné vivre dans des ménages dépendant de l'aide sociale ; si on inclut les demandeurs d'asile, la proportion passe à 90 %, globalement, et à 100 % à Winnipeg. Au moment où l'auteure a fait la recherche, une personne célibataire apte à travailler et bénéficiant de l'aide sociale à Winnipeg recevait 466 $ par mois tandis qu'à Vancouver, la même personne recevait 610 $ par mois (SFLM 2007, MLDS 2007). Au Canada, on considère qu'un logement est abordable s'il ne dépasse pas 30 % du revenu mensuel du ménage, mais en raison des loyers élevés et des prestations inadéquates d'aide sociale, les ménages dépendant des prestations de base de l'aide sociale dans les deux villes sont obligés de consacrer entre 58 % et 115 % du revenu annuel du ménage au logement[6]. À Winnipeg, le coût moyen du logement équivaut à 58 % à 90 % des prestations annuelles d'aide sociale, tandis qu'à Vancouver, les prestataires consacrent de 95 % à 115 % de leur revenu d'aide sociale pour se loger. Ces taux reposent sur les taux d'aide sociale de base et les loyers moyens, mais ils illustrent davantage les obstacles qui se posent à un nombre élevé de ménages dans l'étude qui dépendent de l'aide sociale comme principale source de revenu du ménage. Les ménages qui reçoivent la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) doivent utiliser cet argent pour se nourrir, se vêtir et d'autres nécessités.

La difficile situation financière des ménages de nouveaux arrivants se reflète dans les résultats actuels en matière de logement : la capacité de payer est le principal problème des répondants, sans égard au statut juridique ou à la ville où ils s'établissent. Les trois quarts des répondants n'atteignent pas les normes nationales d'abordabilité (NNA) au moment de l'entrevue[7]. La tendance des ménages à vivre des pressions en raison du logement ou des pressions critiques en raison du logement, soit ceux consacrant respectivement plus de 31 % ou de 51 % du revenu mensuel du ménage au logement, variait à la fois en fonction de la ville et du statut juridique. Si le nombre de ménages éprouvant des pressions liées au logement était moins élevé à Vancouver qu'à Winnipeg, en raison en grande partie de la tendance plus forte des RPG soudanais à répondre aux NNA, les problèmes

d'abordabilité y étaient plus graves. Facteur alarmant, près d'un répondant sur cinq à Vancouver affecte plus de 75 % du revenu mensuel du ménage au logement, de sorte que ces gens courent un risque important de sans abrisme absolu. Les demandeurs d'asile, dans les deux villes, étaient très susceptibles de subir des pressions critiques liées au logement. Puisque les taux d'inoccupation chutent et que les loyers continuent d'augmenter dans les deux villes, il est devenu plus difficile d'obtenir un logement adéquat et abordable[8]. D'après les preuves anecdotiques, demeurer chez des amis est devenu plus courant, car il est de plus en plus difficile de trouver un logement compte tenu des budgets limités d'aide sociale[9].

Le surpeuplement et la mise en commun des revenus sont deux des moyens par lesquels les ménages essaient de concilier faible revenu et coût élevé du logement. Même si le surpeuplement était évident dans tous les groupes, il l'était le plus chez les RPG afghans dans les deux villes, car pour nombre d'entre eux, le nombre de membres du ménage est plus élevé que la moyenne canadienne. Plus de 70 % des Afghans participants ont mentionné un ménage de six personnes ou plus. Les demandeurs d'asile de Winnipeg étaient ceux qui étaient les moins susceptibles de souffrir de surpeuplement; dans bien des cas, les demandeurs d'asile de Winnipeg parlaient de louer un studio, ou parfois un appartement de deux chambres, avec une autre personne. Par contre, dans les ménages de demandeurs d'asile de Vancouver, on envisageait plus fréquemment de louer une seule chambre dans une maison. Ainsi, une famille de trois personnes a loué deux chambres dans une maison (pour lesquelles elle devait payer 700 $), tandis qu'une autre famille de trois devait payer 800 $ pour louer une chambre dans une maison, à Burnaby. Dans l'un et l'autre cas, ces familles partageaient la maison avec jusqu'à dix autres résidants. Un autre répondant a mentionné avoir partagé son logement initial (un appartement d'une chambre à Vancouver) avec six autres cochambreurs, tandis qu'une autre famille, de quatre personnes, a loué une chambre de 7pi x 10pi lors de son arrivée. Il reste à voir dans quelle mesure ces stratégies ont pu permettre aux familles de surmonter les défis et d'obtenir un logement adéquat et abordable. Même si nombre de ménages des deux villes ont mentionné la mise en commun des revenus (des adultes) pour que le logement soit plus abordable, tous sauf un continuent à avoir de grands problèmes en matière d'abordabilité. De plus, le surpeuplement et les pressions (énormes) liés au logement sont souvent des situations simultanées, les familles de six membres ou plus louant un appartement d'une ou de deux chambres.

CAPITAL SOCIAL ET ACCÈS AUX SERVICES D'ÉTABLISSEMENT : LA DIFFÉRENCE ATTRIBUABLE AU LIEU

Même si les RPG, tant à Vancouver qu'à Winnipeg, obtiennent un niveau de services analogue (p. ex., services d'orientation, hébergement temporaire, une année de financement du PAR), il n'en est pas ainsi des demandeurs d'asile. Contrairement aux demandeurs d'asile de Vancouver, ceux de Winnipeg ont accès aux mêmes services d'orientation et d'hébergement temporaire que les RPG.

En majorité, les répondants ont pu avoir de l'aide pour obtenir un logement (p. ex., logement temporaire, aide à la recherche d'un logement permanent), de l'information et des services de transport. Les constatations présentées dans l'étude de 2005 intitulée *Study on the Profile and Extent of Absolute and Relative Homelessness among Immigrants and Refugees in the GVRD* (Hiebert et coll., 2005) indiquent que les demandeurs d'asile étaient moins susceptibles d'avoir, à leur arrivée, accès à des réseaux sociaux établis, condition liée à une situation de logement plus précaire. La capacité d'obtenir des services sociaux à Vancouver continue à se distinguer en fonction du statut juridique. Même si 90 % des RPG interviewés ont pu obtenir de l'aide de la famille, d'amis et/ou de compatriotes pour trouver un logement, il n'en va ainsi que de neuf des 18 demandeurs d'asile interviewés. Même si la mesure dans laquelle les demandeurs d'asile de Vancouver ont pu avoir accès aux réseaux sociaux est plus élevée que ce à quoi on pourrait s'attendre d'après les constatations de l'étude de 2005, il est important de signaler que l'aide reçue était en grande partie à court terme et axée sur la satisfaction de besoins immédiats (p. ex., hébergement initial).

À Winnipeg, la capacité des nouveaux arrivants demandeurs d'asile d'avoir accès au capital social est peut-être amplifiée par la capacité des demandeurs d'asile d'avoir accès à un hébergement temporaire, à une aide financière et à des services d'orientation complets dès leur arrivée. Ces services de départ offrent une base stable permettant de chercher un logement et d'établir des liens avec les collectivités existantes de même ethnie. Par contre, les demandeurs d'asile de Vancouver ont à surmonter un écart entre leur arrivée et la capacité d'avoir accès aux services, de sorte que les demandeurs d'asile nouvellement arrivés n'ont pas immédiatement accès à de l'aide en matière de finances et/ou de logement. Par conséquent, tandis que les demandeurs d'asile de Winnipeg mentionnaient des niveaux élevés d'aide, leurs homologues de Vancouver étaient les moins susceptibles de tous les répondants de mentionner avoir accès aux réseaux sociaux. En l'absence de réseaux sociaux

préexistants et à défaut d'information à l'arrivée, les demandeurs d'asile de Vancouver doivent compter sur des rencontres au hasard (p. ex., avec des chauffeurs de taxi, des gens dans la rue) pour obtenir des renseignements pour savoir où obtenir de l'aide ou de quelle façon trouver un logement[10].

La proximité de la famille, d'amis et de personnes de même origine ethnique constituait un problème central pour les RPG des deux villes, en ce qui a trait aux raisons du choix initial du logement, de même que du choix de demeurer à cet endroit. À Winnipeg, la proximité des agences de services et de l'emploi est un facteur important pour les demandeurs d'asile qui cherchent à réduire les coûts de transport et cela se reflète sur la concentration des demandeurs d'asile dans des logements de faible qualité au centre-ville. Par contre, la pression pour trouver un logement, souvent sans renseignement et sans aide, a fait que nombre de demandeurs d'asile de Vancouver se sont établis là où ils ont trouvé à se loger, peu importe l'endroit. La tendance des demandeurs d'asile de Vancouver à mentionner avoir trouvé leur logement en marchant dans les environs et en « frappant » aux portes des endroits annonçant un logement vacant a signifié, pour nombre de répondants de Vancouver, tant les RPG que les demandeurs d'asile, qu'ils ont dû emménager loin des organismes de base au service des réfugiés. Par contre, les coûts de logement plus faibles se sont accompagnés de coûts de transport plus élevés, pour les répondants ayant besoin d'avoir accès aux services (tant d'établissement que de CIC) en personne, aggravant une situation financière déjà difficile.

ENTRAVE À L'ACCÈS : MARCHÉ DE L'HABITATION PUBLIC ET PRIVÉ

L'incapacité de faire concilier un faible revenu et un loyer élevé, soit la plus grande difficulté citée par les répondants au chapitre du logement, est exacerbée par d'autres obstacles présents sur le marché des logements locatifs publics et privés. À Winnipeg, l'accès au logement social est facilité par un stock de logements plus important, particulièrement au centre-ville. À Vancouver, en comparaison, les listes d'attente sont longues. Les ménages qui tentent d'alléger le fardeau du coût de logement en louant des logements plus petits et plus abordables connaissent d'autres difficultés qui découlent de l'application stricte des normes nationales d'occupation, lesquelles réglementent le nombre et l'âge des personnes qui partagent une chambre à coucher dans les logements sociaux et, dans une moindre mesure, dans les logements privés[11]. Les grandes familles établies dans ces deux villes voient leurs difficultés augmenter sous l'effet combiné d'une offre de logements limitée et d'un faible roulement dans la catégorie des logements de quatre ou cinq chambres à coucher[12]. Et la situation se complique encore pour les familles multigénérationnelles et les ménages comptant des enfants d'âge adulte, qui ont l'habitude de vivre ensemble mais qui en sont empêchés par la réglementation sur les logements sociaux.

Même si le Manitoba et la Colombie-Britannique ont des programmes de subventions aux logements locatifs pour aider les familles à faible revenu à réduire le fardeau du coût de logement, celles qui touchent une aide au revenu ou qui vivent dans un logement subventionné n'y sont pas admissibles (MFHS, 2006a, 2006b ; BC Housing, 2006a, 2006b). Le programme de la C.-B. exige en outre que les demandeurs aient résidé dans la province pendant la période complète de douze mois précédant immédiatement la demande (BC Housing, 2006b).

À la stricte observation des normes nationales d'occupation, au nombre insuffisant de logements de taille adéquate et aux longues listes d'attente sur le marché du logement public s'ajoute encore l'application sporadique et inégale des normes d'occupation sur le marché locatif privé. Les locateurs et les gérants d'immeubles influent directement sur la situation de logement des répondants, quoique dans une mesure moindre sur le marché du logement social.

Si les réfugiés des deux villes ont parlé des difficultés à obtenir un logement de taille adéquate, les répondants de Vancouver ont révélé que nombre d'immeubles appliquent une règle tacite d'interdiction d'enfants. Malgré la présence d'affiches annonçant des logements vacants, les ménages avec enfants se sont fait dire maintes fois qu'aucun logement n'était disponible. Dans certains cas, les locateurs ont mentionné ouvertement qu'ils ne louaient pas aux familles avec enfants, tandis que d'autres refusaient de leur louer les logements des étages supérieurs pour éviter que les autres occupants se plaignent du bruit et pour garder les logements en bon état. Faisant référence aux difficultés éprouvées dans sa recherche de logement, un répondant a mentionné que « la chose la plus incroyable, c'est qu'ils préfèrent accepter des animaux de compagnie plutôt que des enfants ». Avec des taux d'inoccupation en baisse dans les deux villes, les locateurs se donnent le droit de choisir les locataires, exacerbant ainsi une situation de logement déjà difficile pour les familles à faible revenu, surtout celles comptant beaucoup d'enfants. Pour les réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) des deux villes, l'accès à une personne ressource pour trouver un logement a été déterminant parce que cette personne a pu parler en leur nom ; à Vancouver cependant, les demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'une telle ressource et étaient donc plus susceptibles de signaler des problèmes d'interdiction d'enfants. Nombre

d'entre eux doivent en dernière option vivre en surnombre dans des logements non conformes, souvent dans des sous-sols non réglementés.

Les difficultés avec les locateurs, quoique citées autant par les RPG que par les demandeurs d'asile dans les deux villes, étaient plus marquées pour le dernier groupe. Tandis que les RPG étaient plus susceptibles de parler, par exemple, de la négligence du locateur à effectuer (rapidement) les réparations nécessaires, les demandeurs d'asile ont parlé davantage de leurs expériences avec des locateurs malhonnêtes. À Winnipeg, les problèmes impliquant des locateurs concernaient des propos ou des gestes racistes, et l'exploitation des nouveaux arrivants. À Vancouver, les plaintes tenaient au fait que les locateurs exigent des répondants qu'ils signent un contrat par lequel ils s'engagent à assumer le coût d'éventuelles réparations.

STATUT JURIDIQUE ? EMPLACEMENT ? AUTRE FACTEUR ? EXPÉRIENCES INQUIÉTANTES VÉCUES PAR DES RPG AFGHANS SUR LE MARCHÉ DU LOGEMENT

Le faible taux d'emploi, le prix élevé des logements et un montant d'aide sociale insuffisant se traduisent, pour les RPG et les demandeurs d'asile, par une grande difficulté à trouver des logements abordables tant à Winnipeg qu'à Vancouver, quoique le problème soit plus aigu à Vancouver.

Les études antérieures s'intéressant à la trajectoire résidentielle des réfugiés à Vancouver, à Montréal et à Toronto ont révélé que l'accès à un logement permanent est plus difficile pour les demandeurs d'asile en raison de facteurs associés à leur statut juridique. Le manque d'information et l'accès limité au capital social, par exemple, ont été associés à une situation de logement plus précaire pour ces groupes (voir Murdie, 2008, 2005 ; Sherrell et coll., 2008 ; Rose et Ray, 2001). La situation à Winnipeg vient un peu fausser les résultats. Les demandeurs d'asile n'éprouvent pas tous des difficultés considérables à obtenir un logement adéquat et abordable, d'où l'importance de tenir compte d'une variation locale dans la prestation des services d'établissement et dans le contexte du logement. Même si les résultats des recherches confirment que la trajectoire résidentielle est plus ardue pour les demandeurs d'asile que pour les RPG à Vancouver, l'accès à un hébergement temporaire, l'aide financière et les services d'établissement offerts dès l'arrivée procurent aux demandeurs d'asile de Winnipeg une assise solide à partir de laquelle ils peuvent établir des liens avec la collectivité et trouver un logement permanent. Les demandeurs d'asile de Vancouver connaissent des difficultés plus grandes en raison du manque d'information et de soutien à l'arrivée. Si les RPG semblent mieux s'en tirer dans l'ensemble, certains groupes éprouvent des difficultés qui découlent des caractéristiques du groupe comme tel. Cette conclusion illustre l'importance de créer un cadre d'établissement plus égal au Canada, ainsi que les avantages d'une aide immédiate à l'arrivée.

S'il est reconnu que les difficultés plus grandes à trouver un logement abordable à Vancouver et les écarts entre les résultats des RPG et ceux des demandeurs d'asile témoignent de l'importance du statut juridique et du contexte provincial dans les résultats au chapitre du logement, les caractéristiques de certains groupes apparaissent comme un nouveau facteur incident. L'étude des expériences vécues par des RPG soudanais et afghans à Vancouver révèle que, outre l'effet du statut juridique et de l'endroit sur la situation de logement (par exemple, les effets d'un marché locatif privé impitoyable à Vancouver), certains groupes se heurtent à des obstacles qui découlent, eux, de leurs caractéristiques inhérentes. Pour les ménages d'une taille supérieure à celle de la famille canadienne moyenne qui affichent un faible taux de littératie, qui connaissent des problèmes de santé et qui ne comptent qu'un seul adulte, les obstacles sont difficiles, voire impossibles à surmonter. Les mères seules à la tête d'une grande famille ont difficilement accès aux cours d'anglais et à l'emploi, par exemple. De plus, à Vancouver, les caractéristiques du groupe s'ajoutent aux conditions locales (taux d'inoccupation faible, loyers en hausse, faible nombre de logements de quatre ou cinq chambres à coucher) et créent des problèmes supplémentaires pour les ménages de grande taille. Par suite des modifications apportées à l'accueil des réfugiés conséquemment à la mise en œuvre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) en 2002, un nombre accru de RPG correspondent à cette description. Les expériences inquiétantes que vivent les RPG dans les deux villes (depuis l'adoption de la LIPR) doivent être examinées plus avant. Compte tenu des faibles résultats attendus au chapitre de l'emploi pour les RPG ayant de grands besoins, les mesures d'aide financière doivent être revues. Si le Canada veut maintenir son engagement humanitaire en accueillant des réfugiés qui ont de grands besoins, il est moralement inacceptable qu'il continue à fournir un soutien insuffisant pour leur intégration à long terme.

INCIDENCES SUR LES POLITIQUES, RECOMMANDATIONS ET FUTURS CHAMPS DE RECHERCHE

Situation du logement actuelle : sécurité du revenu et résultats en matière de logement

1. L'actuel délai de délivrance des permis de travail pose problème. La période d'attente doit être éliminée dans le but d'accroître la capacité des demandeurs d'asile à obtenir un emploi et à atteindre l'autonomie financière.

2. Le faible taux d'emploi enregistré pour la majorité des participants est très inquiétant. Comme l'expérience canadienne fait aussi partie des exigences, il serait bénéfique d'offrir une forme quelconque de préparation à l'emploi parallèlement aux cours d'anglais afin que les nouveaux arrivants puissent mettre en pratique ce qu'ils apprennent.
3. À la lumière du faible taux d'emploi attendu chez les RPG ayant de grands besoins, de nouveaux modes de prestation des services doivent être envisagés, et de nouveaux programmes et mécanismes doivent être élaborés (par exemple, des programmes de préalphabétisation).
4. Il faut améliorer l'accès au logement abordable par l'entremise des programmes de logements sociaux ou de subventions. Bien qu'un programme de subventions aux logements locatifs soit en place dans les deux provinces, l'accès y est limité par les conditions d'admissibilité (une année complète de résidence et l'obligation que le ménage ne tire aucune partie de son revenu de l'aide sociale). Même si certains RPG réussissent à atteindre l'autonomie financière, l'obligation de résidence est problématique pour les nouveaux arrivants.

Services d'établissement et capital social

1. Les services d'établissement, l'hébergement temporaire et l'aide financière immédiate qui sont fournis aux demandeurs d'asile de Winnipeg sont bénéfiques en ce qu'ils posent une assise solide pour amorcer le processus de reconnaissance du statut de réfugié et l'intégration dans la collectivité. À tout le moins, les demandeurs d'asile de Vancouver doivent obtenir un soutien financier et des services d'établissement dès l'arrivée pour les aider à trouver un logement à Vancouver.
2. Les répondants ont dit avoir besoin de renseignements à jour, exacts et facilement accessibles sur le logement, ainsi que de l'information sur les logements vacants, les différents quartiers de la ville, les droits et les responsabilités des locataires et des locateurs. Dans la mesure du possible, cette information devrait être disponible dans la langue maternelle.

Obstacles au logement sur les marchés privé et public de l'habitation

1. Sur le marché du logement public et privé, les locateurs se servent des normes nationales d'occupation pour contrôler la taille et la composition des ménages. Ces normes ont été élaborées d'après une définition de la famille nucléaire qui ne tient pas compte des différences culturelles et qui ne s'applique pas nécessairement aux familles qui viennent au Canada. Il faut donc revoir ces normes en y appliquant une définition plus vaste de la famille (par exemple, famille multigénérationnelle, ménage comptant des enfants d'âge adulte), ainsi que la façon dont elles peuvent être utilisées pour refuser l'accès au logement.
2. Le rôle des locateurs et des gérants d'immeubles dans les résultats en matière de logement est un sujet auquel les chercheurs devraient s'intéresser de plus près.

RÉFÉRENCES

BC Housing. 2006a. *Housing Matters Supplement.* Available at: www.bchousing.org/resources. Accessed: January 2007.

BC Housing. 2007. *Rental Assistance Program: More Families Now Eligible.* Available at: www.bchousing.org/resources. Accessed: February 2007.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). 2007a. *Rapport sur le marché locatif : RMR de Vancouver et RMR d'Abbotsford.* SCHL : Ottawa.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). 2007b. Rapport sur le marché locatif : *RMR de Winnipeg.* SCHL — : Ottawa.

D'Addario, S., Hiebert, D. and Sherrell, K. 2006. "Restricted Access: The Role of Social Capital in Mitigating Absolute Homelessness Among Immigrants and Refugees in the GVRD". Refuge, 24(1).

Hiebert, D., S. D'Addario and K. Sherrell. 2005. *The Profile of Absolute and Relative Homelessness Among Immigrants, Refugees, and Refugee Claimants in the GVRD: Final Report.* MOSAIC: Vancouver, BC.

Hulchanski, J.D. 1997. Immigrants and Access to Housing: How Welcome are Newcomers to Canada? Summary of Keynote Presentation to 'Housing and Neighbourhoods' Workshop. Metropolis Year II Conference, Montreal.

Services à la famille et Logement Manitoba (SFLM). 2006a. Fortifier les familles. Bâtir les communautés. Services à la famille et Logement, rapport préliminaire 2006. Winnipeg, Manitoba.

Services à la famille et Logement Manitoba (SFLM). 2006b. Programme d'allocations-logement aux familles locataires. Winnipeg, Manitoba.

Services à la famille et Logement Manitoba (SFLM). 2007. *Programme d'aide à l'emploi et au revenu.* Winnipeg, Manitoba.

Ministry of Housing and Social Development (MHSD, formerly Ministry of Employment and Income Assistance). *BC Employment and Income Assistance Rate Tables (effective January 1, 2005).* Victoria, BC.

Murdie, R.A. 2008. « Pathways to Housing: The Experiences of Sponsored Refugees and Refugee Claimants in Accessing Permanent Housing in Toronto » *Revue de l'intégration et de la migration internationale = Journal of International Migration and Integration.* Vol. 9 (1): 81-101.

Murdie, R. 2004. Housing Affordability: Immigrant and Refugee Experiences. *In Finding Room: Policy Options for a Canadian Rental Housing Strategy.* J.D. Hulchanski and M. Shapcott (eds). CUCS Press: Toronto. 147-158.

Murdie, R. and C. Teixeira (2001). *Towards a Comfortable Neighbourhood and AppropriateHousing: Immigrant Experiences in Toronto*, Toronto: CERIS, CERIS Working Paper # 10.

Murdie, R.A. 2005. Pathways to Housing: The Experiences of Sponsored Refugees and Refugee Claimants in Accessing Permanent Housing in Toronto. Paper presented at 2005 Meeting of the Canadian Association of Geographers.

Ray, B.K. 1998. *A Comparative Study of Immigrant Housing, Neighborhoods and Social Networks in Toronto and Montreal.* CMHC.

Renaud, J., Piche, V. et J.F. Godin. 2003. « One's bad and the other one's worse: differences in economic integration between asylum seekers and refugees selected abroad » *Études ethniques au Canada = Canadian Ethnic Studies*. 35(2): 86-99.

Rose, D. et B. Ray. 2001. The Housing Situation of Refugees in Montreal Three Years After Arrival: The Case of Asylum Seekers Who Obtained Permanent Residence. *Revue de l'intégration et de la migration internationale = Journal of International Migration and Integration.* 2 (4): 493-529.

Sherrell, K., S. D'Addario and D. Hiebert. 2007. "On the Outside Looking In: The precarious housing situations of successful refugee claimants in the GVRD" *Refuge* 24(2): 64-75.

NOTES

[1] La présente étude a été subventionnée par le Programme national de recherches de l'Initiative nationale sur les sans-abri, et menée en collaboration avec l'Immigrant Services Society of British Columbia (ISSBC), les Storefront Orientation Services (SOS) et le Conseil multiconfessionnel d'aide à l'établissement des immigrés au Manitoba (CMAEIM). On peut obtenir le rapport en en faisant la demande à l'auteure.

[2] Des efforts ont été faits pour limiter la participation aux RPG et aux demandeurs d'asile, mais un petit nombre d'entrevues ont été effectuées auprès de réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) ; les réponses de ces quatre personnes ont été retirées de l'analyse.

[3] Afin de faciliter l'analyse des effets du lieu, l'auteure s'est efforcée d'interviewer les mêmes groupes dans chaque ville ; les difficultés à trouver des demandeurs d'asile du Mexique ont entraîné le recrutement de demandeurs d'asile de la Somalie, à Winnipeg. La capacité d'interviewer des participants afghans dans l'une et l'autre villes a permis une analyse plus détaillée et spécifique au groupe.

[4] Les numéros NAS commençant par le chiffre « 9 » indiquent un statut temporaire. Les employeurs ne sont peut-être pas au courant de ce que cela signifie, mais les répondants ont affirmé que cette caractéristique du NAS a eu une influence sur la question de savoir s'ils obtenaient ou non un emploi.

[5] En sachant que le sexe peut avoir une influence sur la participation à la population active (p. ex., en raison d'exigences en matière de garde d'enfants), la source du revenu a été examinée au niveau du ménage.

[6] Les données sur les loyers moyens dans les RMR de Vancouver et de Winnipeg proviennent des rapports de la SCHL sur le marché du logement (SCHL 2007a, SCHL 2007b).

[7] Les personnes qui n'étaient pas certaines du revenu mensuel de leur ménage ou qui n'avaient pas de logement permanent au moment de l'entrevue ont été exclues de l'analyse et de l'étude subséquente sur les questions de pressions liées au logement.

[8] Même si les logements eux-mêmes peuvent ne pas être inabordables, le fardeau supplémentaire imposé aux ménages par les coûts élevés des services publics impose à certains des pressions élevées en matière de logement et/ou les oblige à déménager dans des logements moins coûteux et, souvent, de moindre qualité. Les problèmes tels que les moisissures, les fenêtres cassées, la tuyauterie non sécuritaire, les blattes (coquerelles) et les souris, figurent parmi les exemples mentionnés par les répondants dans les deux villes.

[9] Trois participants à la recherche étaient des sans-abri au moment de l'entrevue ; chacun demeurait chez des amis

[10] L'introduction, en novembre 2008, du programme First Contact (Premier contact) à Vancouver promet d'atténuer ce problème en mettant l'information plus à la portée des demandeurs d'asile.

[11] Selon la Norme nationale d'occupation (SCHL, 1991), le logement est jugé adéquat s'il compte un nombre suffisant de chambres à coucher pour tous les membres du ménage. Les couples adultes en cohabitation, les personnes seules de 18 ans et plus, deux enfants de même sexe d'âge mineur et deux enfants de sexe opposé qui ont cinq ans et moins peuvent partager une chambre à coucher. Il est entendu qu'un studio ne peut être occupé que par une seule personne.

[12] Par exemple, sur les 84 166 logements disponibles en C.-B., 1 621 comptent quatre chambres à coucher ou plus.